

PROJET PILOTE AIPS

NOTE DE CONCEPT



Centre de
Référence des
Premiers Secours

Projet pilote de l'Attestation Internationale des Premiers Secours

Informations contextuelles

Actuellement, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont les principaux prestataires de formation aux premiers secours dans le monde¹.

Par ailleurs, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) est le premier réseau de formation aux premiers secours du monde,

La formation aux premiers secours représente un élément central dans chaque Société nationale de la Croix-Rouge et du

Croissant Rouge. En 2017, plus de 16 millions de citoyens ont été formés aux premiers secours par pas moins de 100 Sociétés nationales : c'est en moyenne 337 personnes formées pour 100 000 habitants, contre 243 en 2014.

Construire à partir de nos réussites

Depuis plusieurs années, les Sociétés nationales font tout leur possible pour mettre à la disposition des populations aux quatre coins du monde des formations aux premiers secours efficaces et basées sur les preuves.

Objectif et définition

...

Cette note de concept sert de présentation de l'Attestation Internationale des Premiers Secours (AIPS) et du projet pilote AIPS pour ceux qui souhaiteraient apporter leur contribution, participer au projet et / ou recueillir des informations sur celui-ci au sein du Mouvement Croix-Rouge / Croissant-Rouge (« le Mouvement »).

L'AIPS, l'Attestation Internationale des Premiers Secours, est une garantie (ainsi qu'un système de perfectionnement constant) qu'une formation aux premiers secours dispensée par une Société nationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est conforme aux dernières recommandations internationales de la FICR en matière de premiers secours et de réanimation qui sont mises à jour tous les cinq ans.

¹ IFRC First Aid Policy. Available at: <https://www.ifrc.org/Global/Governance/Policies/firstaid-policy-en.pdf> [Dec. 2018]

À ce jour, des étapes décisives ont déjà été franchies par la Fédération et sous la direction du Centre Mondial de Référence des Premiers Secours (CMRPS) :

- Les *Recommandations internationales 2016 en matière de premiers secours et de réanimation* de la FICR, publiées tous les cinq ans depuis 2011, prennent en compte les préconisations scientifiques, cliniques et éducatives et servent de référence actualisée et basée sur les preuves pour les Sociétés nationales. Ces recommandations contribuent à l'harmonisation et à l'amélioration constante de la qualité des formations aux premiers secours et des programmes de formation dans le monde.



- Le module international de Formation de Formateurs (FdF), en relation avec les recommandations éducatives, est disponible pour les Sociétés nationales souhaitant renforcer leurs contenu et cadre pédagogique afin d'accroître les compétences et capacités des collectivités locales.

Répondre aux besoins des Sociétés nationales

Sur la base de ces étapes décisives, les Sociétés nationales ont récemment exprimé leur désir d'être reconnues à l'international pour leurs formations de premiers secours à l'intention du grand public.

En effet, selon une enquête sur les premiers secours menée en 2018 par le CMRPS², 81 % des Sociétés nationales participantes souhaitent que la FICR instaure un prix international de sensibilisation aux premiers secours.

Cette tendance confirme les résultats très positifs d'une enquête Ifop réalisée en 2012, dans laquelle 99 % des Sociétés nationales participantes avaient exprimé leur soutien à la création d'une reconnaissance internationale.

Selon les Sociétés nationales, l'objectif de l'AIPS devrait être de garantir une assurance qualité pour les formations aux premiers secours (84 % des réponses) et permettre une meilleure reconnaissance de leurs formations aux premiers secours par le Mouvement (65 %), les entreprises et associations (64 %) et par les États (61 %)³.

Compter sur le consensus international

L'AIPS s'appuie sur le consensus international en matière de premiers secours et de réanimation, en respectant les *Recommandations internationales en matière de premiers secours et de réanimation* de la FICR, sur lesquelles est basé son référentiel⁴.

Un tel consensus implique plusieurs conseils nationaux de réanimation, eux-mêmes regroupés en conseils régionaux. Fondée en 1992, l'International liaison committee on resuscitation (ILCOR)⁵ met à la disposition des principaux organismes de réanimation du monde un espace de discussion.

² CMRPS, études sur les premiers secours de 2018, résultats provisoires (100 Sociétés nationales participantes).

³ CMRPS, études sur les premiers secours de 2018, résultats provisoires (100 Sociétés nationales participantes).

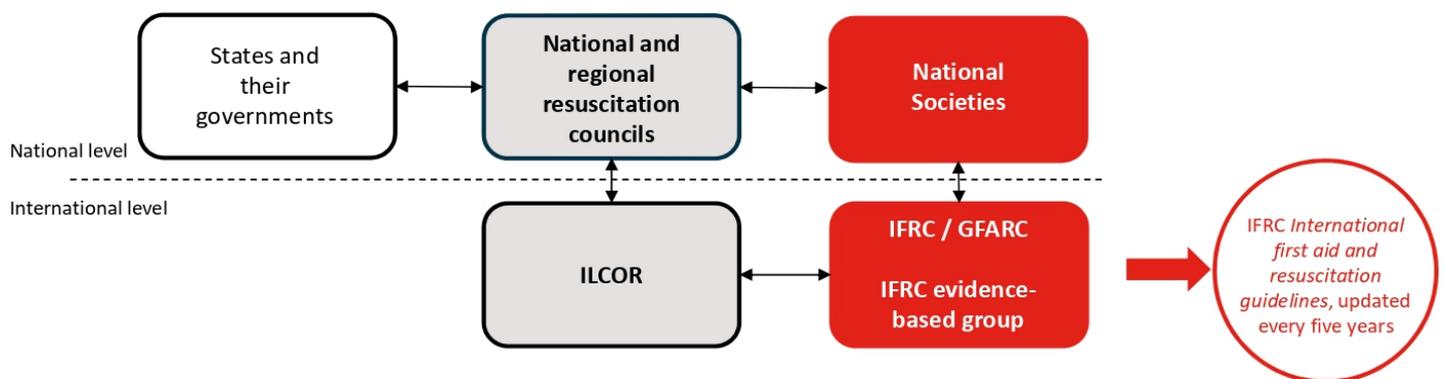
⁴ Le référentiel de l'AIPS inclut toutes les recommandations qui doivent être vérifiées pour qu'une formation puisse obtenir l'AIPS.

⁵ <https://www.ilcor.org/about-ilcor/about-ilcor/> [Décembre 2018]

L'objectif de l'ILCOR est de sauver des vies en améliorant les techniques de réanimation et de premiers secours dans le monde. Le CMRPS de la FICR et d'autres membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont travaillé en collaboration avec ILCOR sur l'élaboration de techniques de premiers secours et de réanimation. De plus, puisque le CMRPS fait partie de l'équipe d'ILCOR, il participe activement à la révision systématique des éléments scientifiques en vue d'un consensus international sur les premiers secours et la réanimation.

Cette coopération internationale et ce processus d'apprentissage permanent se concrétisent au sein de la Fédération par le biais des *recommandations internationales de la FICR en matière de premiers secours et de réanimation*, mises à jour tous les cinq ans par le CMRPS et directement inspirées du consensus international sur la science.

Le schéma ci-dessous illustre les interactions au sein du consensus international sur les premiers secours et la réanimation menant à la publication des *recommandations internationales de la FICR en matière de premiers secours et de réanimation* :



L'Attestation Internationale des Premiers Secours (AIPS)

a) Qu'est-ce que l'AIPS ?

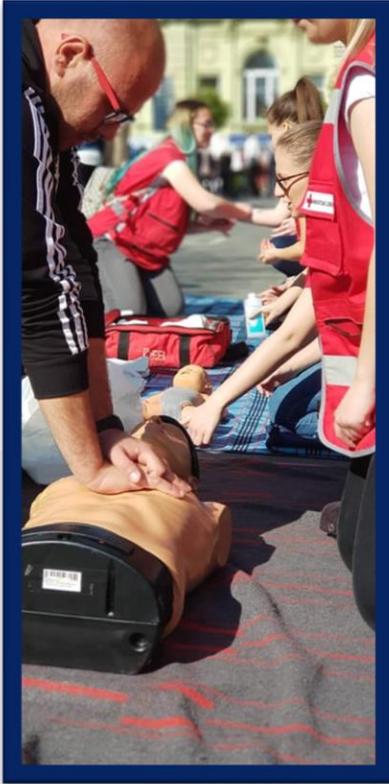
L'AIPS, l'Attestation Internationale des Premiers Secours, est une garantie (ainsi qu'un système de perfectionnement constant) qu'une formation aux premiers secours dispensée par une Société nationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est conforme aux dernières *recommandations internationales de la FICR en matière de premiers secours et de réanimation* qui sont mises à jour tous les cinq ans.



Le référentiel de l'AIPS⁶ est basé sur les *Recommandations internationales en matière de premiers secours et de réanimation* de la FICR ainsi que sur d'autres recommandations acceptées par les Sociétés nationales et les représentants de la FICR lors de la phase pilote du projet AIPS.

L'AIPS garantira l'accès à une formation aux premiers secours de qualité pour les individus en phase de dispenser des premiers secours, afin qu'ils disposent des connaissances, des compétences et de la confiance nécessaire pour volontairement mettre en œuvre les acquis de la formation. Ainsi, l'AIPS participe au renforcement du dispositif de prévention et d'aide centré sur la personne pour améliorer la résilience des communautés.

⁶ Le référentiel de l'AIPS inclut toutes les recommandations qui doivent être vérifiées pour qu'une formation puisse obtenir l'AIPS.



La stratégie de l'AIPS repose sur l'harmonisation plutôt que sur la normalisation : il ne s'agit pas de proposer la même formation aux premiers secours dans le monde entier, mais de parvenir à un compromis incluant un minimum de critères basés sur les preuves, les recommandations de premiers secours et les connaissances acquises grâce à l'expérience et l'expertise de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Par conséquent, l'AIPS n'a pas pour vocation de remplacer les certificats de premiers secours nationaux.

Afin que les Sociétés nationales soient en capacité de garder leur certification nationale pour la ou les formation(s) suivie(s) dans le cadre de l'AIPS, le prix consiste en un cachet fourni par le CMRPS de la FICR. Ce cachet indique que la formation reçue en rapport avec la certification est « conforme aux Recommandations de la FICR en matière de premiers secours et de réanimation », auquel s'ajoute l'année de la dernière publication des recommandations. La Société nationale se réserve le droit d'utiliser ce cachet sur leur(s) certificat(s) de formation(s) pendant 5 ans. Toutefois, veuillez noter que les logos de la FICR et du CMRPS ne peuvent pas être ajoutés sur les certificats.

L'AIPS reste valable pendant 5 ans, après lesquels il peut être renouvelé. La procédure de renouvellement est définie dans le projet pilote de l'AIPS.

b) Procédure pour obtenir l'AIPS

Cette procédure est divisée en plusieurs étapes dont la finalité est d'obtenir l'attestation :

- **Première étape : Application & auto-évaluation**

La Société nationale candidate doit présenter sa demande officielle au CMRPS pour la ou les formation(s) de son choix en remplissant le(s) formulaire(s) correspondant(s) et y joindre les guides et supports pédagogiques de la ou les formation(s) aux premiers secours et formation(s) de formateurs en question. Veuillez noter que certains documents sont à fournir en anglais.

La phase d'auto-évaluation permet de recueillir les informations relatives au contenu et à la procédure de la ou les formation(s) aux premiers secours pour lesquelles la Société nationale a postulé. Il fournit également une brève première analyse des forces et faiblesses de la Société nationale. Le CMRPS communique des retours détaillés sur cette auto-évaluation.

- **Deuxième étape : Suivi & visite d'évaluation sur site**

Les objectifs du suivi et de l'évaluation sur site de l'AIPS sont de :

- vérifier si les recommandations communiquées au moyen des retours sur l'auto-évaluation du CMRPS et de la fiche de vérification de l'AIPS correspondante ont été prises en compte ;
- vérifier si les sessions de formation observées sont cohérentes avec les *recommandations internationales de la FICR en matière de premiers secours et de réanimation* ;

- contribuer à l'amélioration constante de la formation aux premiers secours dans le cadre d'un plan d'action, si nécessaire.



Le Représentant de l'AIPS assiste et évalue les formations aux premiers secours assurées par la Société nationale. Il ou elle établit son compte-rendu directement au CMRPS et fait des recommandations en fonction de ce qu'il / elle a observé.

Durant la phase pilote de l'AIPS, un ou deux Représentants de l'AIPS prennent part aux visites de suivi et de l'évaluation sur site.

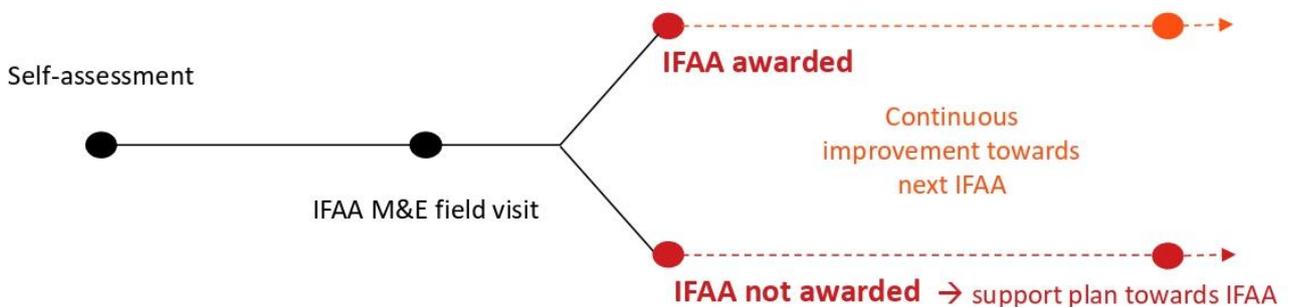
La Société nationale nomme également une personne de référence qui a pour mission de simplifier la visite du site et de comprendre la procédure de l'AIPS, ainsi que son rôle et ses fonctions de Représentation.

Si le CMRPS valide toutes ces étapes pour une formation, celle-ci se voit attribuer l'AIPS.

Au cours de la procédure, si une formation échoue et ne se voit pas attribuer l'AIPS à la suite de la première étape, le CMRPS en informera la Société nationale. Dans ce cas, la Société nationale candidate et le CMRPS peuvent décider ensemble de ne pas poursuivre avec la deuxième étape et d'investir dans des actions de renforcement des compétences conformément aux recommandations du CMRPS.

En cas d'échec dans l'attribution de l'AIPS et à l'issue de la première ou de la deuxième étape, des recommandations peuvent être faites à la Société nationale, celles-ci pouvant inclure, mais sans s'y limiter : adapter ou revoir son programme de formation, organiser une formation de formateurs ou encore, effectuer des visites de suivi et d'évaluation. Le choix de prendre en compte ses recommandations et de postuler à nouveau à l'AIPS appartient à la Société nationale.

Le schéma ci-dessous illustre la procédure et les étapes de remise de l'AIPS :



Projet pilote de l'AIPS

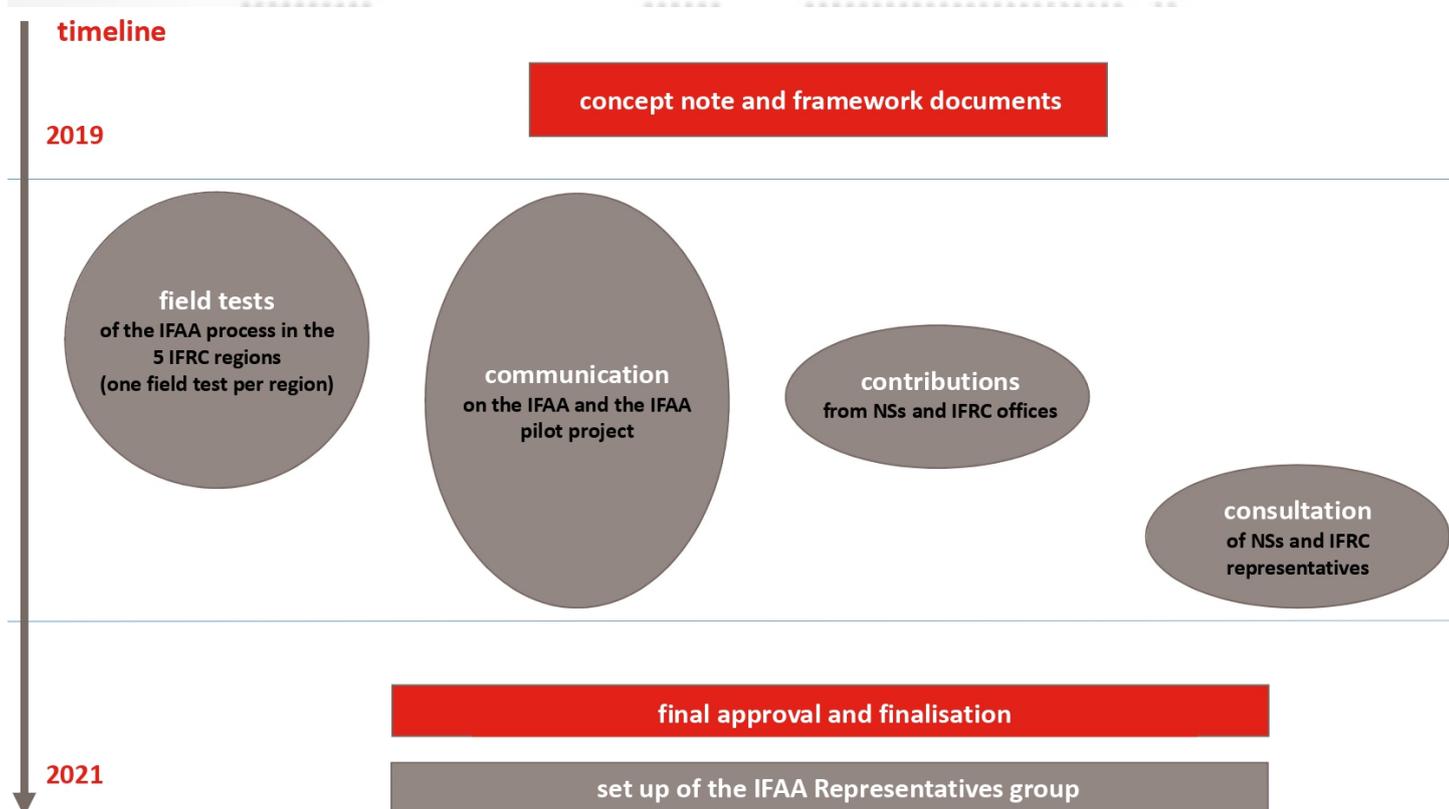
a) Objectif du projet

L'objectif du projet pilote de l'AIPS est de définir, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le contenu, la procédure et la faisabilité de l'AIPS, en se fondant sur les réussites en matière de premiers secours et la volonté exprimée par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de créer un prix international de sensibilisation aux premiers secours.

b) Activités du projet pilote

Le projet pilote de l'AIPS inclut :

- **Des tests sur site** de la procédure de l'AIPS dans cinq Sociétés nationales issues des cinq régions de la FICR ;
- **Des contributions** pour enrichir et compléter la documentation de l'AIPS⁷. Les membres des Sociétés nationales (y compris celles de la phase de test), de la FICR et les représentations de l'AIPS, réunis sous l'entité « **groupe de travail de l'AIPS** », apportent leur contribution en partageant leur ressenti sur les tests sur site et en apportant des données de leur expérience sur le terrain ;
- La mise en place d'un groupe de **représentants de l'AIPS** ;
- **Plusieurs avis** de la part des représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la FICR sur la documentation de l'AIPS.

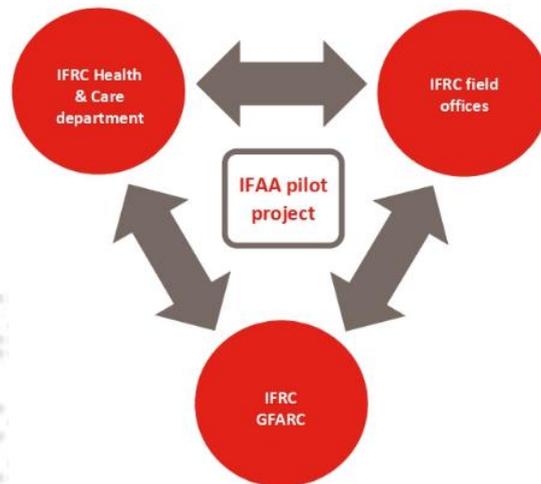


⁷ La documentation inclut tous documents qui définissent l'AIPS. Les versions finales seront réalisées pendant le projet pilote de l'AIPS et incluront : un document de réflexion avec glossaire, un référentiel et une description de la procédure.

c) Structure du projet

Le projet pilote de l'AIPS est géré par une équipe de projet incluant des représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la FICR qui contribuent et /ou sont consultés pour la création de la documentation de l'AIPS.

L'**équipe de projet** est basée au CMRPS de la FICR. Tout au long du projet pilote, l'équipe de projet sera en liaison avec le département santé et soins de la FICR (basé à Genève), ainsi que tous autres bureaux pertinents de la FICR.



Le Centre Mondial de Référence des Premiers Secours (CMRPS) est un centre d'excellence et un soutien aux membres en matière de premiers secours ;
il fait partie de la Global Health Team de l'FICR et est hébergé par la Croix-Rouge française.
Ses objectifs sont de réduire le nombre de décès et la gravité des blessures, ainsi que de rendre les individus et les communautés plus résilients via les premiers secours.

Plus d'informations sur le CMRPS :
globalfirstaidcentre.org
[@GlobalFirstAidReferenceCentre](https://twitter.com/GlobalFirstAidReferenceCentre)
first.aid@ifrc.org

Responsable de l'AIPS chez CMRPS :
Mme Maud Boutonné
maud.boutonne@croix-rouge.fr

Contact de l'AIPS au secrétariat de la FICR :
Mr Bhanu Pratap, département santé et soins
bhanu.pratap@ifrc.org